



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67
Fax : 05.59.04.24.34
e-mail : mairie@lasseube.fr

Lasseube, le 23 juin 2016

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°5/2016

P.J.: - PV de la séance du 25 mai 2016

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le mercredi 29 juin 2016 à 21h à la Mairie de Lasseube.

Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation
devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Electrification rurale: extension de réseau,
2. Réfection de la toiture de l'école: attribution du marché,
3. Réfection de la toiture de l'école: demandes de subventions,
4. Décision modificative n°2 du budget primitif,
5. Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'été 2016: recrutements des animateurs,
6. Subventions aux associations,
7. Collège: participation financière à un voyage scolaire,
8. Convention de mise à disposition d'un terrain pour une mare pédagogique,
9. Temps d'Activités Périscolaires: conventions,
10. Questions diverses.

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI

**PROCES-VERBAL****DE LA SEANCE 05/2016 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 juin 2016 à 20h30**

Convocation : 23 juin 2016

L'an deux mil seize et le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : Joëlle FABRE, Patrick-PORTATI, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Claude PIDOT, Marianne PAPAREMBORDE, Hervé MADEO, René CABRERA, Laurent KELLER, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Aude LAGREULA, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Marion KELLER, Henriette ALEGRE-PRAGNERE, Franck REMAZEILLES, Séverine BOURDET-PEES, Cédric LAPRUN

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Chantal BIRAN qui a donné pouvoir à Joëlle FABRE, Anne-Lise COUSSO-PARGADE qui a donné pouvoir à Marianne PAPAREMBORDE,

Secrétaire de séance : Aude LAGREULA

Monsieur le Maire informe que le point 8 est retiré de l'ordre du jour car en attente de décision de l'ARS

I - ELECTRIFICATION RURALE: Extension de réseau - Propriété LAMOTHE Constance (délib n°47/2016)

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du dépôt d'une demande de déclaration préalable pour division de parcelle déposée par Madame Constance LAMOTHE, une extension de réseau électrique en souterrain d'une longueur estimée à 130 mètres est nécessaire pour l'alimentation électrique de la propriété.

Le montant de l'extension est estimé à 11 050 € HT, dont 20% de part communale.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à la prise en charge de la part communale pour l'extension de réseau estimée à 130 mètres pour l'alimentation de la propriété de Madame Constance LAMOTHE.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - MARCHES PUBLICS: Marché de réfection du toit de l'école: attribution (délib n°48/2016)

Le Maire rappelle la délibération du 14 avril 2016 décidant la résiliation du marché de travaux de réfection de la toiture de l'école des Baïses pour faute de l'entreprise Midi-Aquitaine Etanchéité, aux frais et risques de celle-ci.

L'appel à concurrence a été relancé pour ce marché, avec une variante concernant l'isolation du toit.

Une offre a été reçue et examinée par la Commission d'ouverture des plis réunie le 27 juin 2016.

Au vu de l'offre présentée, la Commission propose de retenir l'offre de la société PROTEMAT (Ibos) pour un montant de 34 200 € HT pour l'offre de base, et de 49 180 € HT avec la variante isolation.



La résiliation ayant été décidée aux frais et risques de l'entreprise Midi Aquitaine Etanchéité, celle-ci prendra à sa charge le dépassement par rapport au montant du marché initial sur l'offre de base, soit 11 193 € HT.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

DECIDE de confier les travaux de réfection de la toiture de l'école à l'entreprise PROTEMAT, pour un prix de 49 180 € HT,

PRECISE que la résiliation ayant été décidée aux frais et risques de l'entreprise Midi Aquitaine Etanchéité, celle-ci prendra à sa charge le dépassement par rapport au montant du marché initial sur l'offre de base, soit 11 193 € HT.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et à effectuer toutes démarches administratives nécessaires à son exécution.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III – FINANCES LOCALES: Marché de réfection de la toiture - Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions (délib n°49/2016)

Le Maire rappelle la délibération du 04 juin 2015 l'autorisant à solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire pour les travaux de réfection de la toiture de l'école.

Il propose:

- d'adopter un nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération prenant en compte l'attribution du marché à l'entreprise PROTEMAT et la variante correspondant à l'isolation de la toiture,
- de solliciter le Département au titre du Contrat de Territoire sur ce nouveau montant,
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local (rénovation thermique) et de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant:

DEPENSES	RECETTES
Travaux: 49 180 € HT	Département : 14 754 € (30%)
	Etat (FSIPL): 9 836 € (20%)
	DETR: 14 754 € (30%)
	Autofinancement: 9 836 € (20%)
	TOTAL: 49 180 € HT

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de réfection des toitures terrasses de l'école,

SOLLICITE:

- une subvention du Département dans le cadre du Contrat de territoire,
- une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local,
- une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



IV - FINANCES LOCALES: Décision modificative n°2 du budget primitif (délib n°50/2016)

Le Maire explique qu'il convient de prendre la décision modificative suivante pour le financement des travaux de réfection de la toiture de l'école:

Opération	Article dépenses	Budget Primitif	Décision Modificative	Solde de l'article
81 (Accès et aménagement parcelle Pourtau)	2128	102 390 €	- 27 386 €	75 004 €
44 (bâtiments communaux)	2313	31 630 €	+ 27 386 €	59 016 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget primitif ci-dessus présentée par le Maire.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V - JEUNESSE : Recrutement d'animateurs en CDD pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'été 2016 (délib n°51/2016)

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'emplois d'adjoints d'animation non permanents à temps complet pour assurer l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'été 2016, qui accueillera les enfants du 7 juillet au 12 août 2016.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 340 de la fonction publique.

Ces emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs nécessite l'embauche de:

- 6 adjoints d'animation de 2^e classe à temps complet pour la semaine du 07 au 10/07/2016,
- 7 adjoints d'animation de 2^e classe à temps complet pour la semaine du 11 au 17/07/2016
- 6 adjoints d'animation de 2^e classe à temps complet pour la semaine du 18 au 24/07/2016,
- 6 adjoints d'animation de 2^e classe à temps complet pour la semaine du 25 au 31/07/2016,
- 6 adjoints d'animation de 2^e classe à temps complet pour la semaine du 01 au 07/08/2016,
- 4 adjoints d'animation de 2^e classe à temps complet pour la semaine du 08 au 14/08/2016.



Trois stagiaires BAFA seront également embauchés pour l'été.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** la création des emplois non permanents à temps complet d'adjoints d'animation représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne énumérés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** - que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 340 de la fonction publique,
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI - FINANCES LOCALES: Subventions aux associations exercice 2016 (délib n°52/2016)

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions établies par la commission jeunesse socio-culturelle pour l'exercice 2016, au regard des dossiers remis par les associations :

ASSOCIATION	2016
APEEL	300
APPMA	100
L'ARECREEE	300
ASS LOS SEUVETONS	1500
ASS LOS SEUVETONS ECOLE DE MUSIQUE	500
ATOUT JEUNE FAMILLE	1100
BIBLIOTHEQUE CENTRE CULTUREL	1000
CLUB SECONDE JEUNESSE	300
COMICE AGRICOLE LASSEUBE	300
COMITE DES FÊTES	1600
LASSEUBE HAND BALL	4500
SCL RUGBY	4000
SECTION PELOTE	3000
STE DE CHASSE LA BAÏSE	100
STE DE CHASSE LA LASSEUBOISE	100
TOTAUX	18 700



Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions présentées ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2016.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII- FINANCES LOCALES: Participation financière à un voyage scolaire organisé par le collège (délib n°53/2016)

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation financière émanant du collège Pierre Jéliote pour le séjour des élèves de classe de 3ème à Madrid.

Après avoir examiné le budget du séjour (dépenses, aides obtenues, coût par famille), la Commission Socio-culturelle a décidé de proposer une participation financière exceptionnelle de 250 €, soit 10 € par élève lasseubois participant au voyage.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une participation financière exceptionnelle d'un montant de 250 € au collège Pierre Jéliote pour le séjour des élèves de 3ème à Madrid;

PRECISE que cette somme sera versée à Monsieur l'Agent Comptable du collège Pierre Jéliote.

Monsieur Cédric LAPRUN ne participe pas au vote, son fils participant à ce voyage scolaire.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VIII - JEUNESSE: Réforme des rythmes scolaires: Nouvelles Activités Périscolaires de l'année scolaire 2016-2017 - Conventions avec les intervenants (délib n°54/2016)

Le Maire explique que l'organisation des rythmes scolaires pour l'année 2016-2017 prévoit des temps de Nouvelles Activités Périscolaires les jeudis et vendredis de 15h à 16h30.

Ces temps nécessiteront le recours à des intervenants extérieurs pour les classes de primaire et pour les élèves de grande section de maternelle.

Six prestataires ont été retenus pour l'animation des Nouvelles Activités Périscolaires de l'année scolaire 2016-2017.

- l'association " Los Seuvetons" pour un atelier combiné de contes, de chants et de danses béarnaises, à raison d'une séance d'1h30 par semaine, au tarif de 50 € TTC par séance;



- la Ligue Béarn de Pelote pour un atelier de jeux de balles à raison d'une séance d'1h30 par semaine, au tarif de 41,40 € TTC par séance;
- Madame Labat, plasticienne, auto-entrepreneur, pour des activités utilisant la photo, la vidéo, le dessin, à raison d'1h30 par semaine, au tarif de 81,87 € TTC par séance,
- Monsieur Hoang, éducateur sportif, auto-entrepreneur pour un atelier Hip-Hop à raison d'une séance d'1h30 par semaine, au tarif de 53 € TTC par séance,
- l'association Ecocène, pour un atelier autour de la biodiversité, l'étude des petits organismes ainsi que des énergies renouvelables, à raison d'une séance d'1h30 par semaine, au tarif de 75 € par séance,
- l'association Sporting Club Lasseubois Rugby pour des interventions ponctuelles à titre gracieux.

Le Maire explique que le recours à des associations pour l'animation des Nouvelles Activités Périscolaires nécessite la signature d'une convention de prestation de service dont le modèle est joint en annexe.

Il précise que l'engagement avec un auto-entrepreneur s'effectue par la signature d'un devis, mais ne donne pas lieu à la signature d'une convention de prestation de service. Comme cela est prévu dans la convention avec les associations, une annexe au devis devra toutefois être signée avec Madame Labat et Monsieur Hoang, précisant le contenu de l'activité, le nom et les qualifications de l'intervenant, le nombre d'enfants par atelier, ainsi que les classes d'âge et les locaux mis à disposition pour l'atelier.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** l'intervention pour l'année scolaire 2016-2017 de:

- l'association "Los Seuvetons"
- la Ligue Béarn de Pelote
- Madame Labat, plasticienne, auto-entrepreneur,
- Monsieur Hoang, éducateur sportif, auto-entrepreneur,
- l'association Ecocène,
- le Sporting Club Lasseubois Rugby

aux tarifs ci-dessus énoncés par le Maire.

➤ **AUTORISE** le Maire:

- à signer les conventions avec les associations, dont le modèle est joint en annexe,
- à valider le devis de la plasticienne, et de l'éducateur sportif,
- à signer avec tous les intervenants l'annexe jointe aux conventions ou au devis.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



IX - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce que la commune est actuellement sans agent technique : Monsieur René LACAVE-PISTAA a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2016, actuellement il solde ses congés. Sébastien CAPDEROU quant à lui est en congé maladie pour trois semaines suivi de trois semaines de congés annuels.

- La motion pour le maintien de la brigade de Gendarmerie à Lasseube est validée. Elle est suivie d'une pétition mise à disposition de tous les Lasseubois.

- Madame PAPAREMBORDE annonce des modifications d'organisation concernant les TAP. Suite à cette annonce Monsieur LAPRUN reconnaît que l'offre des TAP sur la commune de Lasseube est de qualité et pédagogique.
Tous les éléments concernant cette nouvelle organisation seront consultables sur le site de la Mairie ou à retirer au secrétariat de Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10